

COMMUNE D'ANNECY

Demande de permis d'aménager
ZAE la Pilleuse sur la commune Déléguée de SEYNOD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est averti qu'en exécution
des articles R123-1 et suivants du code de l'environnement
de l'arrêté n° CN-2019-0802 du 09 mai 2019 du Maire d'ANNECY

une enquête publique relative à la demande de Permis d'Aménager portant sur la création de trois lots en vue de la réalisation d'une zone à vocation économique sur la Commune déléguée de SEYNOD sera ouverte du lundi 3 juin 2019 à 14h00 au mercredi 3 juillet 2019 à 14h00, soit une durée de 30 jours consécutifs.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Mr Christian FONTANILLES en qualité de Commissaire Enquêteur
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions dans les lieux suivants aux jours et heures d'ouverture habituels :

Mairie d'ANNECY – siège de l'enquête :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Sauf les jours fériés.

Mairie annexe de la commune déléguée de SEYNOD :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Sauf les jours fériés.

Les pièces du dossier seront consultables sur support papier et sur un poste informatique dans les deux mairies aux horaires susvisés.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet de la Ville d'ANNECY (<https://www.annecy.fr/>).

Le public pourra consigner ses observations et ses propositions :

dans les registres d'enquête mis à sa disposition au siège de l'enquête (Esplanade de l'Hôtel de Ville – 74011 ANNECY cedex) et à la mairie annexe de la commune déléguée de SEYNOD (1 Place de l'hôtel de Ville - 74 600 ANNECY),
par courrier adressé au Commissaire Enquêteur, qui devra parvenir avant la date de clôture de l'enquête publique, à l'adresse du siège de l'enquête : Esplanade de l'Hôtel de Ville – 74 011 ANNECY Cedex, qui les annexera au registre.
à l'adresse mail suivante : enquetepubliquepilleuse@ville-annecy.fr

Le public aura la possibilité de faire part de ses observations au Commissaire Enquêteur lors de ses permanences à la mairie annexe de la commune déléguée de SEYNOD (1 place de l'hôtel de ville – 74600 ANNECY) aux jours et heures suivants :

le lundi 3 juin 2019, premier jour de l'enquête, de 14h à 17h

le mercredi 12 juin 2019, de 9h à 12h

le vendredi 28 juin 2019 de 14h à 17h

Le dossier contient une étude d'impact ainsi que l'ensemble des avis recueillis sur le projet, consultable dans les conditions susvisées.

Le dossier d'enquête et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête au Service des autorisations d'urbanisme, Maison de la Planète, 3 rue René Dumont à MEYTHET 74960 ANNECY, ainsi que sur le site internet de la Ville d'ANNECY (<https://www.annecy.fr/>).

Grand Anancy Agglomération est responsable du projet et en a délégué la maîtrise d'ouvrage à la Ville d'ANNECY.

A l'issue de l'enquête publique, la décision susceptible d'être prise est la délivrance du permis d'aménager par la Ville d'ANNECY.

Toute information concernant le projet pourra être obtenue auprès de la Direction de l'Aménagement Opérationnel de la Ville d'ANNECY (mairie annexe de la commune déléguée de CRAN-GEVRIER - 46 avenue de la République 74960 ANNECY).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Direction de l'Aménagement de la Ville d'ANNECY.

Cet avis est également publié sur le site internet de la Ville d'ANNECY.